

Fiche navette PFMP

L'entreprise ou l'organisme d'accueil :

Nom :
 Adresse :
 Téléphone (obligatoire) :
 Mél (obligatoire) :
 Représenté par
 En qualité de
 Responsable de stage : Fonction :
 Téléphone :
 Si lieu de stage différent de celui de la raison sociale,
 Préciser, NOM adresse : CP _ _ _ _ - Ville :
 Ce lieu, pour toute la période du stage ☐ ou pour téléphone : jour ou période : du / / au / /

Accepte d'accueillir en stage l'élève :

Prénom et Nom : Classe :
 Date de naissance : Régime lycée : Externe ☐ DP ☐ Interne ☐
 Adresse personnelle :
 Téléphone : Mél :

pour la période du au

(1) **HORAIRES VARIABLES** : En cas d'horaires variables, le Lycée Professionnel doit être informé par mail (ou tout autre moyen écrit), du planning des horaires **PRÉVUS**.

(1) **HORAIRES** journaliers de l'élève

(1) Cochez la case correspondant à l'horaire appliqué dans l'entreprise

RAPPEL : ARTICLE 6 de la convention : DUREE ET HORAIRES DE TRAVAIL DES ELEVES MINEURS : la durée du travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures (32 heures minimum) par semaine et un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs doit être respecté. (Dimanche obligatoire)

JOURS	MATIN	APRES MIDI	HORAIRE TOTAL
Lundi	De:..... à	De:..... à	
Mardi	De:..... à	De:..... à	
Mercredi	De:..... à	De:..... à	
Jeudi	De:..... à	De:..... à	
Vendredi	De:..... à	De:..... à	
Samedi	De:..... à	De:..... à	

A cocher et signer obligatoirement



Le chef d'entreprise atteste avoir effectué la déclaration pour l'accueil des jeunes mineurs auprès de la DIRECCTE prévue à l'article R. 4153-41 du code du travail.

Signature du représentant de l'entreprise :

Lien pour la déclaration : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R65924>

Cachet de l'entreprise + signature

Signature du responsable légal

⇒ Validation de la PFMP par le PP ou prof pro : ☐ Oui ☐ Non

Nom Professeur :

Date + signature :